



**DELIBERATION N° DEL-2024-04**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE GESTION DU GARD  
Séance du 25 AVRIL 2024**

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'ANDCDG**

**ETAIENT PRESENTS :**

Fabrice Verdier, Président, Jacky REY, Frédéric GRAS, Olivier JOUVE, Joffrey LEON, Aurélie GENOLHER, Liliane ALLEMAND, Jean-Michel AZEMA, Jean-Michel PERRET, Nicolas CARTAILLER, Stéphane LIBERI, Maryse GIANNACCINI, Stéphane MATEO, Caroline SAUMADE, Nasséra LEGAL, Marie-Michèle ALVARO

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Jean-Christian REY, Rémi NICOLAS, Henri CROS, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Serge CATHALA, Jean-Yves CHAPELET, Olivier MARTIN, Christine LADET, Fabienne DHUISME, Florence BOUIS, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAUJLET, Jean-François DURAND-COUTELLE, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Françoise LAUTREC, Annick CHOPARD, Régis BAYLE, Farès ORCET, Marie-Andrée DRACS, Mylène CAYZAC PRAME, Catherine LANÇON, Thierry JACOT, Patrick HIGON, Didier DART,

**PROCURATIONS :**

Pierre MAUMEJEAN à Fabrice VERDIER  
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS à Jacky REY  
Rémi NICOLAS à Frédéric GRAS  
Henri CROS à Aurélie GENOLHER  
Patrick HIGON à Jean-Michel PERRET

**Secrétaire de séance : Jacky REY**

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

Accusé de réception en préfecture  
030-28300024-20240425-DEL-2024-04-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2024  
Date de réception préfecture : 25/04/2024

Sur rapport n° 1-3 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du centre de gestion du Gard,

**Entendu** le rapporteur, Madame Liliane ALLEMAND

**Vu**, le code général de la fonction publique,

**Vu**, la demande de subvention de l'ANDCDG

**Considérant ce qui suit :**

L'association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion (ANDCDG) rassemble près de la totalité des cadres dirigeants des centres de gestion de la fonction publique territoriale. Le principal objet de cette association est de valoriser l'institution « centre de gestion », à travers des rapports techniques et stratégiques, appui complémentaire et souvent préalable aux actions de la FNCDG.

L'ANDCDG a notamment pour but de coordonner la réflexion de ses membres sur les problématiques relatives à la fonction publique territoriale et de produire des travaux mis à disposition des élus, notamment des Présidents des centres de gestion.

Au titre de son fonctionnement, l'ANDCDG sollicite chaque année une aide financière auprès de l'ensemble des centres de gestion et, dans ce cadre, il est proposé de lui attribuer une subvention de 300 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

**Article 1 :**

- D'attribuer une subvention de 300 € à l'ANDCDG ;

**Article 2 :**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30000 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance



Jacky Rey

Le Président



Fabrice Verdier

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 25/04/2024
- La publication par voie électronique le : 25/04/2024

Accusé de réception en préfecture  
030-28300024-20240425-DEL-2024-04-DE  
Date de télétransmission : 25/04/2024  
Date de réception préfecture : 25/04/2024